

Séance du **06 février 2024**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	9

Date de la convocation
31 janvier 2024

Date d'affichage
31 janvier 2024

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt quatre

et le six février

à dix-neuf heures

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

ID : 073-217300821-20240206-DEL2024\_01-DE



le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : **DURET Michel, Maire**

**Présents** : PETIT Gilles, BENOIT Véronique, DUVAL Olivier, MOUCHOT Jean, FEIGE Sylvie, BATTIN Marie-Christine, SCOLARI Sarah, MICHEL Jean-Pierre.

**Excusés** : BONI Emilie, FLAVIN Bastien, LAPERRIERE Nicolas.

**Absents** :

a été nommé secrétaire : FEIGE Sylvie

### Paiement des dépenses d'investissement par anticipation au vote du budget 2024

Conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, jusqu'à l'adoption du budget primitif, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents à la dette. M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement du budget principal préalablement au vote du budget primitif 2024. Soit montant plafond d'ouverture de crédits :  $540\,360,00\text{ €} * 25\% = 135\,090,00\text{ €}$

Précise le montant et l'affectation de chaque dépense :

Compte 203	5 000 €	Compte 2157	34 090 €
Compte 2113	7 000 €	Compte 2158	7 000 €
Compte 212	7 000 €	Compte 2181	7 000 €
Compte 2135	7 000 €	Compte 2182	40 000 €
Compte 2151	5 000 €	Compte 2183	3 000 €
Compte 2152	5 000 €	Compte 2184	1 000 €
Compte 21538	5 000 €	Compte 2188	2 000 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal  
(vote : pour = 9, abstention = 0, contre = 0) :

- décide d'ouvrir préalablement au vote du budget primitif 2024 les crédits en section d'investissement comme exposé ci-dessus,
- autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes,
- s'engage à inscrire, au minimum, au budget primitif ci-dessus les crédits ouverts par la présente délibération.

Ainsi délibéré, Pour copie conforme.

Le Maire,  
DURET Michel



La secrétaire de séance,  
FEIGE Sylvie

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du